



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe  
au lieu-dit « Les Chagneraces »  
la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Par arrêté du 21 juillet 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du 26 septembre 2023 à 9h30 au 26 octobre 2023 à 17h, relative à la demande de permis de construire présentée par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Chagneraces » sur le territoire de la commune de Roulet-Saint-Estèphe pour une surface clôturée de 6,32 ha sur les parcelles cadastrées: ZH n°20, 98, 201 et 203.

Le maître d'ouvrage est la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT dont le siège social se situe au 40/42 Rue la Boétie (75008 Paris).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Madame Agathe Favry à l'adresse : [agathe.favry@photosol.fr](mailto:agathe.favry@photosol.fr) ou en téléphonant au 06.73.50.97.85.

Sont désignés : Monsieur Jean-Pierre GRAND, retraité du Crédit Mutuel du Sud Ouest, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'information sur l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Roulet-Saint-Estèphe (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de Roulet-Saint-Estèphe, à l'attention de M GRAND, 42 rue Nationale, 16440 Roulet-Saint-Estèphe

- **par voie électronique à l'adresse** : [pref-solaire-roulet-chagneraces@charente.gouv.fr](mailto:pref-solaire-roulet-chagneraces@charente.gouv.fr)

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Roulet-Saint-Estèphe).

Le commissaire enquêteur recevra le public selon le calendrier suivant:

**à la Mairie de Roulet-Saint-Estèphe**

26 septembre 2023 de 9h30 à 12h30

5 octobre 2023 de 14h à 17h

16 octobre 2023 de 9h30 à 12h30

20 octobre 2023 de 14h à 17h  
26 octobre 2023 de 14h à 17h

Il transmettra son rapport et ses conclusions à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Roullet-Saint-Estèphe pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n°016.287.21.C0041) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe .